

Règlement des études spécifique

Master Biologie, Agrosiences

Parcours Agro-écologie et gestion des ressources

Parcours Agrobiomedical sciences

Parcours Amélioration des plantes pour une production durable

Parcours Bio-Agro Graduate Program SENSE – Gestion Environnementale

Parcours Plantes et molécules d'intérêt : caractérisation et valorisation

Parcours Production et innovations en agro-alimentaire

Parcours Santé des plantes et interaction avec l'environnement

A l'exception de la 2^{ème} année du parcours « Production et innovations en agro-alimentaire », toutes les UE de la mention « Biologie, Agrosiences » sont assorties d'un résultat éliminatoire si la note à l'UE est inférieure à 10/20.

Pour la 2^{ème} année du parcours « Production et innovations en agro-alimentaire », toutes les UE sont assorties d'un résultat éliminatoire si la note à l'UE est inférieure à 08/20 à l'exception de l'UE « Anglais » pour laquelle le résultat éliminatoire est pour toute note inférieure à 10/20.

La validation d'une année de Master, comme la progression de la 1^{ère} à la 2^{ème} année, nécessite que chaque BCC soit validé indépendamment sans résultat éliminatoire.